**Dossier à fournir pour la soutenance**

**de doctorat en sciences**

**Dossier préliminaire au niveau du CSD :**

* Demande manuscrite de l’intéressé
* Demande de l’autorisation de soutenance avec une proposition des membres de jury signée par le directeur de thèse. **(selon la réglementation, Doctorat en Sciences : article n° 70 du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998).**
* Le manuscrit de la thèse selon les directives de rédaction
* Résumé de la thèse de doctorat signé par le directeur de thèse
* Les publications

**Dossier à déposer au niveau de la post-graduation de la Faculté :**

1. Diplômes (**Bac + graduation + magister**)
2. Certificats de scolarité.
3. La version finale de la thèse de doctorat selon les directives de rédaction
4. Arrêtés de nomination des membres de jury externes en cas d’une première intervention à l’université.
5. Annexe 1 et Annexe 2 remplies et signées par le directeur de thèse
6. Annexe 5 remplie et signée par tous les membres de jury.
7. Un rapport de synthèse établi par le président de jury.
8. Copie de : la page de garde, le résumé, l’introduction et la conclusion de la thèse.

**Dossier pour l’obtention du diplôme :**

**Au niveau de la post-graduation de la faculté :**

1. 01 seul exemplaire de la version corrigée de la thèse + 01 version numérique en fichier pdf (CD).
2. Extrait de naissance

**Au niveau du vice rectorat de la post-graduation :**

1. 04 exemplaires de la version corrigée de la thèse + 05 CD en fichier pdf .